



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 09/05/2019
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 21/05/2019

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le **22 MAI 2019**

ID : 033-213301435-20190521-2019_52-DE

Délibération n° 2019-52
Mardi 21 mai 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un mai à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le neuf du mois de mai deux mille dix neuf

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Gilles THIBAUD procuration à Alain TABONE
Josiane DESTOUESSE procuration à Anna SANTONJA

Absent(s) excusé(s) : Gilles THIBAUD – Josiane DESTOUESSE

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT LISTE PREPARATOIRE DES JURES TITULAIRES POUR LA
SESSION DE L'ANNEE 2020**

Vu l'ordonnance du 17 novembre 1944 relative à la constitution du Jury Criminel, modifiée par l'ordonnance n°58-1296 du 23 décembre 1958,

Vu les dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury criminel,

Vu les articles 259 et suivants du code de Procédure pénale,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2019 relatif à la formation de la liste du jury criminel pour 2020,

Vu le résultat du recensement général de la population en vigueur au 1^{er} janvier 2019,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Monsieur le Préfet de la Gironde a fixé le nombre de jurés et de citoyens assesseurs à inscrire sur la liste du Jury Criminel de la Gironde ou toute autre juridiction pénale, pour l'année 2020.

Il appartient à l'Assemblée communale de dresser la liste préparatoire, de procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 jurés ou assesseurs.

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le **22 MAI 2019**

ID : 033-213301435-20190521-2019_52-DE

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (loi n°81-82 du 2 février 1981). Pour 2020, il conviendra donc d'écarter celles nées à partir du 1^{er} janvier 1997.

Il est précisé que la liste préparatoire en question doit parvenir au greffe de la Cour d'Assises avant le 14 juin 2019.

Il est souhaitable d'informer les personnes tirées au sort au niveau de la liste préparatoire que dans le cas où elles seraient appelées à siéger lors d'une session d'assises ou toute autre juridiction pénale, dont elles seraient indemnisées en conséquence.

Le tirage au sort de 6 électeurs en vue d'établir l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury d'assises pour l'année 2020 ayant été réalisé publiquement en Mairie de Cubzac les Ponts par l'Officier d'Etat civil délégué, du Secrétaire Général et de Messieurs SCHAUS et RICHARD, conseillers municipaux de la commune via le logiciel Berger LEVRAULT, le 10 mai 2019.

Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury d'assises pour l'année 2020 comme suivant :

- Mr BOUGET Julien, Guy
Né le 29/06/1996 à BORDEAUX (33)
Demeurant 22 rue du Président François Mitterrand à Cubzac les Ponts
- Mr CAMBY Jean-Pierre, Daniel, Claude
Né le 30/05/1965 à FALAISE (14)
Demeurant 18 rue de l'Eglise à Cubzac les Ponts
- Mme GARCIA Pascale épouse DARRIGADE
Née le 30/07/1967 à CENON (33)
Demeurant 4 Brouillayre à Cubzac les Ponts
- Mme GUENIN Dominique, Madeleine, Janine épouse GILLET
Née le 21/06/1952 à SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY (76)
Demeurant 30 rue Cheval Bayard à Cubzac les Ponts
- Mme BREHIER Anne, Marthe, Michèle épouse LAUJAY
Née le 06/11/1967 à PERIGUEUX (24)
Demeurant 16 Les Hauts de Dordogne à Cubzac les Ponts
- Mr MONSEIGNE Alain, André
Né le 18/04/1952 à PESSAC (33)
Demeurant 57 Avenue de Paris à Cubzac les Ponts

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE